

## PARITE HOMMES/FEMMES ET EMPLOI EN FRANCE : ANALYSE ET PERSPECTIVES

Nicolas CAUCHI-DUVAL<sup>(1)</sup>, Ceren INAN<sup>(1)</sup>, Alain PARANT<sup>(2)</sup>

(1) Institut d'études démographiques, Université Montesquieu-Bordeaux IV, France

(2) Institut national d'études démographiques, Paris, France

En 2006, on estimait à 11,7 millions l'effectif de femmes occupant un emploi, contre 13,5 millions d'hommes, soit un ratio de 8,7 femmes pour 10 hommes<sup>1</sup>. En 1975, ce ratio était de 6 femmes pour 10 hommes<sup>2</sup>. En trois décennies, la population active occupée française a gagné en parité hommes/femmes.

L'augmentation du niveau d'occupation professionnelle des femmes explique en grande partie cette évolution, les taux d'emploi des femmes selon l'âge ayant fortement progressé de 1975 à 2006<sup>3</sup>, mais cette hausse, entamée dès 1970, n'est pas le seul facteur en cause. Le rééquilibrage de la parité hommes/femmes s'explique également par une baisse du niveau d'occupation masculine<sup>4</sup>.

Pour tenter d'apprécier l'évolution paritaire future des actifs occupés en France, on s'est livré à plusieurs simulations.

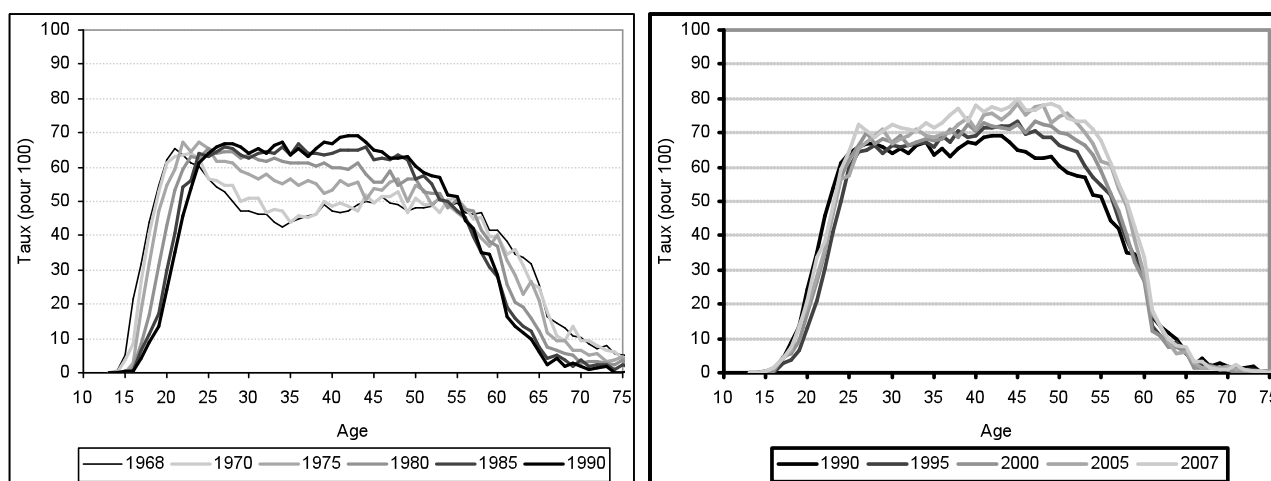
Dans un premier temps, on a testé l'hypothèse d'une constance des taux d'occupation masculins et féminins selon l'âge<sup>5</sup>. En fixant les taux d'emploi par âge à leur niveau observé en 2005, on a projeté la population active occupée à l'horizon 2050. Cela se traduit par une baisse de la parité de façon linéaire dès 2007.

La raison principale d'une telle évolution est l'allongement anticipé du calendrier de la mortalité, qui va induire une prolongation du rapport de 9,5 femmes pour 10 hommes observé à la naissance jusqu'aux âges de l'occupation professionnelle. Ainsi, le seul effet de la modification de la structure par sexe de la population en âge de travailler jouera en défaveur de la parité ; celle-ci se dégradera si la tendance à la hausse des taux d'emplois des femmes s'interrompt ou si les taux d'emploi des hommes ne baissent pas.

Quand on élimine cet effet de structure par sexe, l'indice de parité reste stable de 2005 à 2030, puis baisse légèrement<sup>6</sup>. Cette fois, c'est l'effet combiné de la structure par âge et de la structure des taux d'occupation selon l'âge qui provoque une légère baisse de la parité. Du fait de la baisse de la mortalité, les femmes perdent leur avantage structurel, aux âges où les taux d'emplois sont les plus élevés pour elles, c'est à dire, entre 45 et 55 ans.

L'influence de la structure par sexe et par âge de la population en âge de travailler sur la parité soulève la question du niveau de parité hommes/femmes attendu. Si par parité, on entend égalité des effectifs masculins et féminins au travail, alors il faudra que le niveau d'occupation professionnelle des femmes soit supérieur à l'avenir à celui des hommes<sup>7</sup>. Si par parité, on entend taux d'accès à l'emploi identique, cela implique alors qu'il y ait toujours moins de 10 femmes pour 10 hommes dans la population active occupée<sup>8</sup>.

GRAPHIQUES 1 ET 2 : TAUX D'EMPLOI DES FEMMES DE 1968 A 2007.



<sup>1</sup> INSEE, Marché du travail - Séries longues, Insee Résultats, N° 82 Société - mai 2008.

<sup>2</sup> Graphique 5, série observée.

<sup>3</sup> Graphiques 1 et 2.

<sup>4</sup> Graphiques 3 et 4.

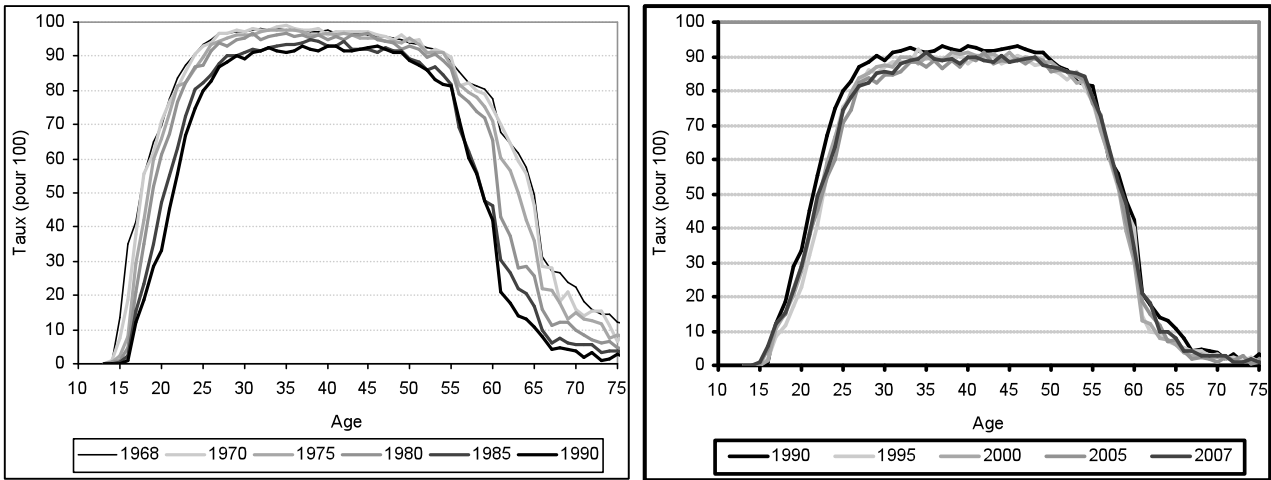
<sup>5</sup> Graphique 5, Scénario I.

<sup>6</sup> Graphique 6, Scénario I.

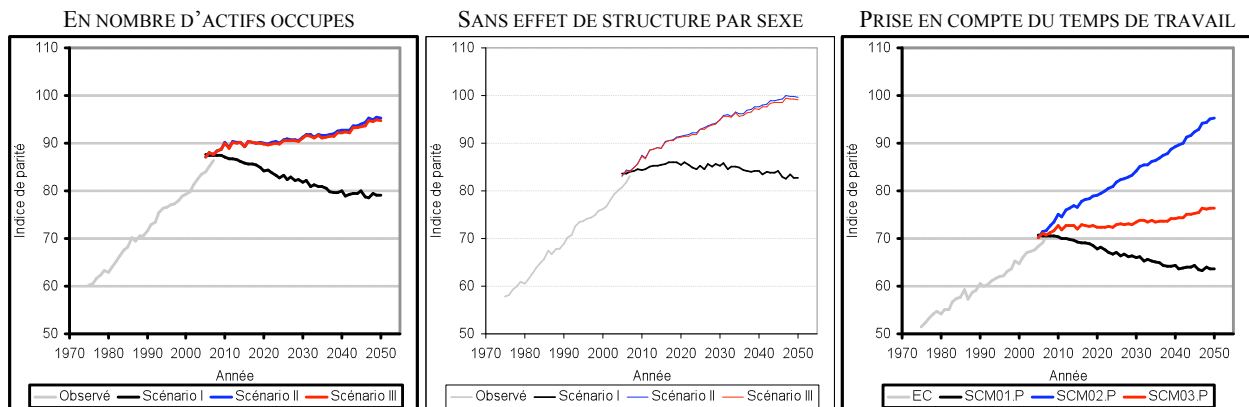
<sup>7</sup> En l'absence de migration différentielle entre les deux sexes.

<sup>8</sup> Toujours en l'absence de migration différentielle entre les deux sexes.

GRAPHIQUES 3 ET 4 : TAUX D'EMPLOI DES HOMMES DE 1968 A 2007.



GRAPHIQUES 5, 6 ET 7 : INDICES DE PARITE OBSERVES ET PROJETES SELON TROIS SCENARIOS, SANS ET AVEC CORRECTION DE L'EFFET DE STRUCTURE PAR SEXE, ET EN TENANT COMPTE DES DIFFERENCES D'HEURES TRAVAILLEES PAR LES HOMMES ET PAR LES FEMMES.



Sources : Enquêtes Emploi 1968 – 2007, INSEE, exploitation par les auteurs.  
Champs : 2005 – 2050, France métropolitaine.

L'hypothèse d'une hausse de 20 % des taux d'emploi féminins à l'horizon 2050<sup>9</sup>, les taux d'emploi masculins demeurant inchangés à leurs niveaux de 2005, permet d'égaliser les niveaux d'occupation professionnelle des femmes et des hommes<sup>10</sup>. Dans ce cas, la parité s'élève à 9,5 femmes pour 10 hommes en 2050<sup>11</sup>, soit 10 femmes pour 10 hommes, compte tenu de l'effet de structure par sexe de la population en âge de travailler<sup>12</sup>. Cette hypothèse de hausse de 20 % des taux d'emploi féminins à l'horizon 2050 induit également une stabilisation de l'effectif de la population active occupée féminine<sup>13</sup> à sa valeur de 2005. Hors une telle hausse, ou sans un apport migratoire adéquat, l'effectif de la population active occupée féminine diminuera<sup>14</sup>.

Un autre facteur influençant la parité hommes/femmes considérée est le temps de travail. Si l'on intègre le fait que le temps de travail des femmes<sup>15</sup> est nettement inférieur à ceux des hommes<sup>16</sup>, la parité constatée en

<sup>9</sup> Graphique 5, scénario III.

<sup>10</sup> Graphique 5, scénario II.

<sup>11</sup> Graphique 5, scénario II et III.

<sup>12</sup> Graphique 6, scénario II et III.

<sup>13</sup> Graphique 12, scénario II et III.

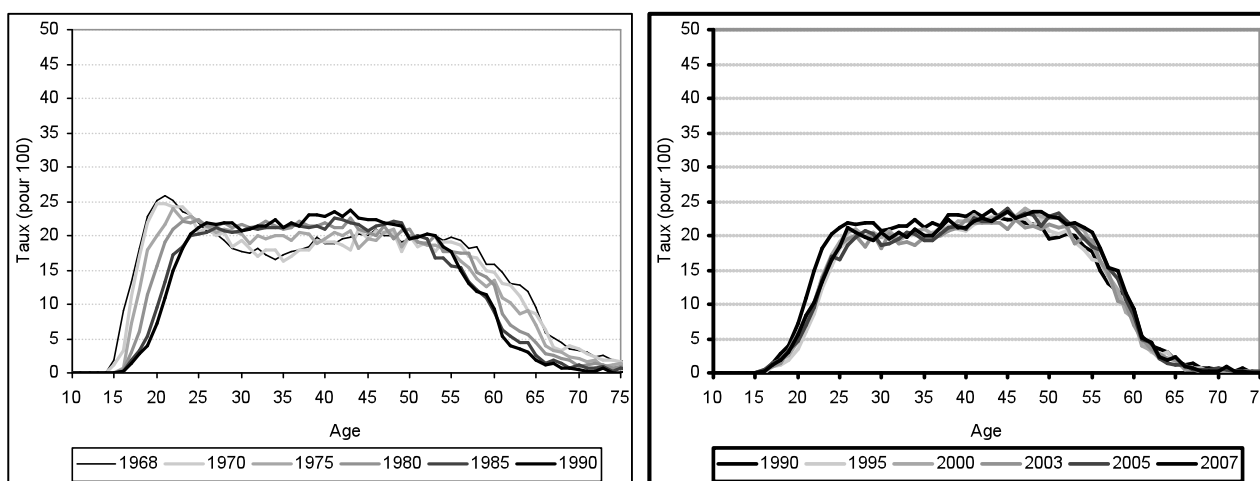
<sup>14</sup> Graphique 12, scénario I.

<sup>15</sup> Graphiques 8 et 9.

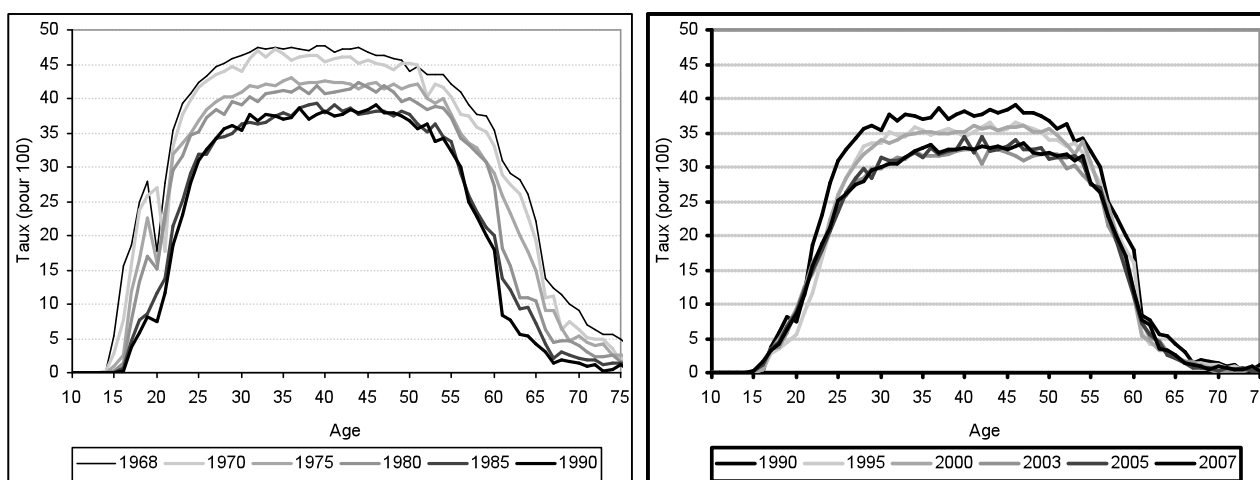
2005 n'est plus de 8,7 femmes pour 10 hommes, mais de 6,8 heures de travail féminin pour 10 heures de travail masculin<sup>17</sup>. L'influence du facteur temps de travail se révèle être, de très loin, la plus importante.

Le niveau d'occupation professionnelle des femmes, en termes d'heures de travail, n'a connu qu'une augmentation très modérée depuis 1975<sup>18</sup>, les femmes occupant plus souvent que les hommes des emplois à temps partiel. En 2005, un homme actif occupé travaille en moyenne 39,4 heures par semaine, alors qu'une femme n'est occupée en moyenne que 32,2 heures par semaine<sup>19</sup>. Par ailleurs, si la part des heures féminines dans le total des heures travaillées a augmenté<sup>20</sup>, c'est essentiellement en raison d'une baisse du temps de travail des hommes<sup>21</sup>.

GRAPHIQUES 8 ET 9 : HEURES TRAVAILLEES REDUITES DES FEMMES DE 1968 A 2007.



GRAPHIQUES 10 ET 11 : HEURES TRAVAILLEES REDUITES DES HOMMES DE 1985 A 2007.



Sources : Enquêtes Emploi 1968 – 2007, INSEE, exploitation par les auteurs.  
Champs : 2005 – 2050, France métropolitaine.

<sup>16</sup> Graphiques 10 et 11.

<sup>17</sup> Graphique 7, série observée.

<sup>18</sup> Graphiques 8 et 9.

<sup>19</sup> Les nombres moyens d'heures travaillées par les hommes et par les femmes ont été estimés par les auteurs en éliminant les effets de structure par âge des populations actives occupées par recours à des populations types comptant le même nombre d'individus à chaque âge. Jusqu'en 2002, les enquêtes Emploi étaient généralement réalisées au mois de mars ; par souci de conserver une certaine homogénéité dans le temps, les estimations fondées sur les enquêtes Emploi 2003-2007 n'intègrent pas les données relatives au troisième trimestre, un trimestre par trop particulier pour le marché du travail.

<sup>20</sup> Graphiques 9, série observée.

<sup>21</sup> Graphiques 10 et 11.

En tenant compte du temps de travail, on a calculé comment pourraient évoluer les différents indices de parité sous trois hypothèses :

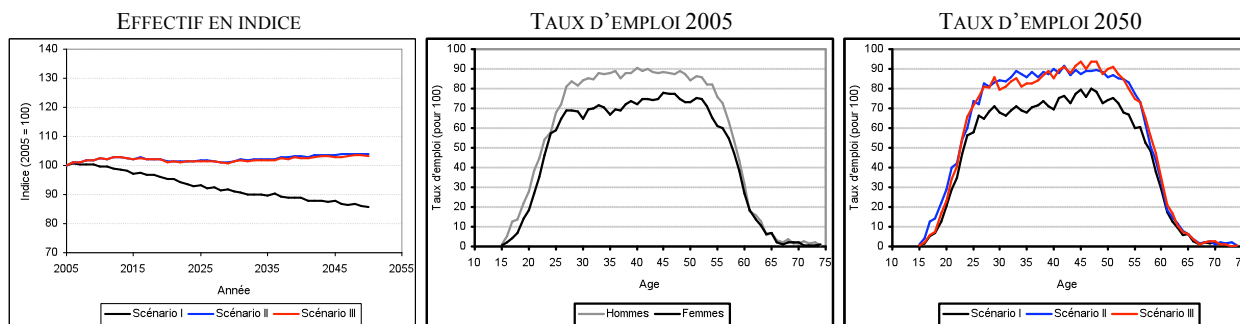
- 1) les niveaux d'occupation professionnelle des deux sexes demeurent constants à leur valeur de 2005 ;
- 2) le niveau d'occupation professionnelle des femmes augmente de 20 % à l'horizon 2050 ;
- 3) le niveau d'occupation professionnelle des femmes rejoint celui des hommes en 2050.

Si les nombres moyens d'heures travaillées par personne restent inchangés de 2005 à 2050 pour les deux sexes, la baisse de l'indice de parité est proportionnelle à celle déjà observée lors de l'usage des taux d'emplois comme base prospective ; l'indice de parité est ramené à 6,4 heures de travail féminin pour 10 heures de travail masculin en 2050<sup>22</sup>.

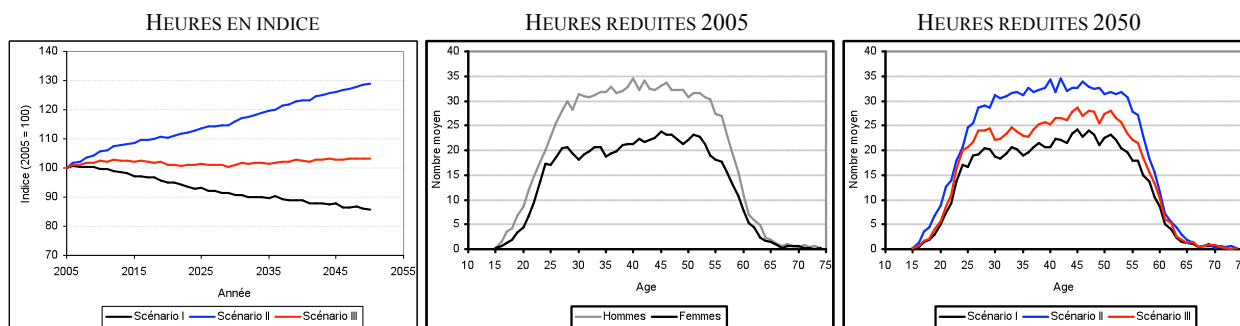
Une hausse de 20 % à l'horizon 2050 des nombres moyens d'heures travaillées des femmes<sup>23</sup> ne permet pas d'atteindre la parité avec les hommes, même si l'indice atteint alors 7,7 heures de travail féminin pour 10 heures de travail masculin.

Pour atteindre la parité à l'horizon 2050, il faut que le nombre moyen d'heures travaillées par les femmes s'aligne sur celui des hommes. En effet, si le temps de travail des femmes reste à son niveau de 2005, la parité n'est alors atteinte que si les taux d'emplois féminins augmentent de 50 % ; une hausse qui se traduit par des taux supérieurs à l'unité entre 20 et 60 ans ; par définition, rigoureusement impossibles.

GRAPHIQUES 12, 13 ET 14 : EVOLUTION DE 2005 A 2050 DE LA POPULATION FEMININE ACTIVE OCCUPEE SELON TROIS SCENARIOS, TAUX D'EMPLOI ESTIMES DES HOMMES ET DES FEMMES EN 2005 ET TAUX D'EMPLOIS FEMININS SELON L'AGE PROJETES EN 2050.



GRAPHIQUES 15, 16 ET 17 : EVOLUTION DE 2005 A 2050 DU VOLUME D'HEURES TRAVAILLEES PAR LES FEMMES ACTIVES OCCUPEES SELON TROIS SCENARIOS ET HEURES TRAVAILLEES REDUITES ESTIMEES EN 2005 ET PROJETEES JUSQU'EN 2050 SELON LE SEXE.



Sources : Enquêtes Emploi 1968 – 2007, INSEE, exploitation par les auteurs.  
Champs : 2005 – 2050, France métropolitaine.

Comme on peut le constater, la parité entre hommes et femmes en termes d'effectifs de personnes actives occupées ne signifie pas que les membres des deux sexes participent en nombre égal à la production de biens et services.

Confinées dans des emplois où le temps de travail est inférieur à celui des hommes, les femmes ont une participation finalement bien inférieure à celui des hommes. De 1975 à 2005, la tendance à une parité accrue en

<sup>22</sup> Graphiques 9 et 11.

<sup>23</sup> Graphique 7, Scénario III.

terme d'heures travaillées a largement résulté de la forte baisse du temps de travail des hommes. Il est peu vraisemblable que cette réduction du temps de travail masculin prévale jusqu'en 2050. D'un autre côté, la stabilité du nombre moyen d'heures travaillées par les femmes depuis 1975 soulève la question de la possibilité pour les femmes de s'impliquer encore davantage dans l'emploi.

Les études récentes confirment que les femmes sont plus impliquées que les hommes dans la sphère domestique, où leur incombe — bon gré, mal gré — une plus grande charge de travail<sup>24</sup>, notamment auprès des enfants<sup>25</sup>. Pour que le potentiel d'emploi féminin revête sa pleine mesure, il apparaît essentiel que s'étende la parité à l'intérieur de la sphère domestique.

**Indice de parité :** C'est le rapport de l'effectif des femmes à celui des hommes à l'intérieur d'une catégorie. Ici, le rapport concerne la population active occupée. Un indice de 100 signifie qu'il y a 100 femmes pour 100 hommes dans la population active occupée. Dans le texte, ce même indice est exprimé en dizaine, ainsi, si l'indice sur le graphique vaut 100, cela se traduit dans le texte par 10 femmes pour 10 hommes.

**Taux d'emploi :** C'est la proportion d'actifs occupés à l'intérieur d'une catégorie. Sur les graphiques, le taux est exprimé par sexe et par âge. Ainsi, le taux d'emploi des hommes âgés de 29 ans en 1990 est de 90%, ce qui signifie que 90% des individus de cette catégorie occupent un emploi.

**Nombre moyen d'heures travaillées par personnes :** Appelé aussi « heures travaillées réduites ». C'est le rapport du nombre d'heures travaillées à l'intérieur d'une catégorie à l'effectif total de cette même catégorie. Ainsi, chez les hommes âgés de 29 ans en 1990, l'indice « heures travaillées réduites » est de 36 heures, ce qui signifie qu'on compte 36 heures de travail par individu.

**Nombre moyen d'heures travaillées par actif occupé :** C'est le rapport du nombre d'heures travaillées à l'intérieur d'une catégorie à l'effectif des actifs réellement occupés<sup>26</sup> de cette même catégorie. Ainsi, en 1990, les hommes âgés de 29 ans qui ont effectivement occupé un emploi lors d'une semaine ont travaillé 42,5 heures.

#### **Projections de population**

Les projections ont été réalisées par microsimulations de l'échantillon de l'enquête emploi de 2005, sans migration, avec un ICF de 1,9 enfant par femme, sans modification de calendrier des taux par âge, avec des quotients perspectifs issus de ceux élaborés par Jacques Vallin et France Meslé<sup>27</sup>, identiques pour les trois scénarios.

Pour que la différence entre les indices de parité soit réduite aux seuls comportements en matière d'emploi, en taux ou en nombre d'heures travaillées, nous avons généré des nombres aléatoires selon un procédé identique entre les différents scénarios, nous n'avons effectué aucun calage et nous avons réduit les facteurs agissant sur l'emploi aux seuls taux et heures de travail.

<sup>24</sup> Sophie Ponthieux, Amandine Schreiber, « Dans les couples de salariés, la répartition du travail domestique reste inégale », Données sociales : La société française – INSEE, Édition 2006.

<sup>25</sup> Ariane Pailhé, Anne Solaz, « Vie professionnelle et naissance: la charge de la conciliation repose essentiellement sur les femmes », Population et sociétés, N°426, INED, septembre 2006.

<sup>26</sup> Ceux qui ont effectué au moins une heure de travail au cours d'une semaine de référence.

<sup>27</sup> Jacques Vallin et France Meslé, Tables de mortalité françaises pour les XIXe et XXe siècles et projections pour le XXIe siècle, Données Statistiques N°4-2001, INED.